

## CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 5 MARS 2010.

Présents : MM. BENOIT BERMOND BERNARD COLARD LOPEZ LORET PERROT  
SALA SANSEIGNE

Mmes BORNAND DUPRE JACQUEMAIN

Excusés : Mme GIVERNET

Absente : Mme PONS

Procuration : Mme GIVERNET à Mr SALA

Secrétaire : Mr SANSEIGNE

Convocations : 26/2/2010

#### **1. TRAVAUX O.N.F**

Mr le Maire présente au Conseil Municipal l'assiette et la désignation des coupes de bois pour l'exercice 2010 :

1/ Vente aux adjudications générales

- Futaies affouagères : parcelles 14a et 14r, 32r, 9, 18

2/ Délivrance aux affouagistes : tous les produits délivrés de la parcelle 20, houppiers et petits pieds des parcelles 9, 14a et 14r, 18 et 32r

3/ Vente amiable des lots de faible valeur : houppiers et petits pieds de la parcelle 8 ou vente au stère

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la proposition de l'O.N.F à l'unanimité.

Par ailleurs, Mr le Maire présente au Conseil Municipal un contrat de bûcheronnage et/ou débardage en forêt communale établi par l'EURL MECAFORET à BEURE (25), pour l'exploitation de la moitié de la parcelle 8 (sauf merisiers en totalité) aux conditions suivantes :

- Abattage – façonnage 10 €/m<sup>3</sup>

- Débardage 6 €/m<sup>3</sup>

- Câblage éventuel 60 €/m<sup>3</sup>

- Façonnage, débardage bois énergie 19 €/tonne

- Façonnage, débardage stères 26 €/stère

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la proposition de l'EURL MECAFORET et autorise Mr le Maire à signer le contrat correspondant.

#### **2. CONSULTATION POUR LIGNE DE TRESORERIE**

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que pour faire face à un besoin ponctuel de disponibilité, il y a lieu d'ouvrir une ligne de trésorerie d'un montant de 150.000 € dont les conditions sont les suivantes :

Durée : un an renouvelable

Taux : index EONIA ou taux EURIBOR

Intérêts

Commission

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, d'ouvrir une ligne de trésorerie et autorise Mr le Maire à lancer un avis d'appel public à la concurrence.

Les offres devront parvenir en Mairie pour le 24 Mars 2010 avant 17 H.

### **3. REDUCTION HORAIRE POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE**

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'en accord avec l'intéressée, il y a lieu de réduire le temps de travail du poste d'Adjoint Technique 2<sup>ème</sup> classe pour l'entretien des locaux de la Salle des Associations.

Le poste actuellement basé dans la proportion de 30/35<sup>ème</sup> est ramené à 28/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> Mars 2010.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de réduire le temps de travail du poste d'Adjoint Technique 2<sup>ème</sup> classe.

### **4. PASS FONCIER**

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune a accepté, par délibération en date du 9 Avril 2009, les dispositions du Pass Foncier, à savoir :

- subvention de 3.000 € à 4.000 € dont 250 € à 500 € tant à la charge de la commune
- TVA réduite à 5,5 %
- Prêt à taux zéro majoré
- Portage du foncier par le 1 % logement

Une demande a été adressée en Mairie pour obtenir une subvention dans le cadre d'un projet d'accession à la propriété sur la commune de Grandfontaine, le montant de la subvention s'élevant à 250 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le versement de cette subvention, en cohérence avec un avis favorable de la C.A.G.B et autorise Mr le Maire à signer les documents correspondants.

### **5. INFORMATIONS EN VERTU DE LA DELEGATION**

1/ Mr le Maire informe le Conseil Municipal que deux déclarations d'intention d'aliéner sont parvenues en Mairie :

- SCP MARCONOT, Notaires à SAONE (25), pour un bien sis à GRANDFONTAINE (25), cadastré Section C N° 1130, d'une superficie de 7 ares 48 et appartenant aux Consorts RETROUVEY.
- SCP RACLE & COLIN, Notaires à BESANCON (25), pour un bien sis à GRANDFONTAINE (25), cadastré Section AB N° 560, d'une superficie de 7 ares 69 et appartenant à Mme BROHAND Channary.

La commune a renoncé à exercer son droit de préemption sur ces deux déclarations.

2/ Mr le Maire informe le Conseil Municipal, dans le cadre de la délégation, qu'une ligne de trésorerie d'un montant de 15.000 € a été ouverte auprès de la BANQUE POPULAIRE DE F.COMTE pour une durée d'un an.

### **6. C.C.A.S**

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un sinistre a eu lieu le 22 Février dans la maison d'habitation d'une famille de Grandfontaine.

Face à l'urgence pour reloger cette famille, le C.C.A.S s'est réuni en séance extraordinaire le 27 Février et a décidé de prendre en charge la location d'une maison sise à Arenthon – OSSELLE –jusqu'au 30 Juin 2010, le montant du loyer mensuel s'élevant à 495 €.

La commune a souscrit une assurance particulière pour couvrir les risques liés à cette location et qui pourraient engager la responsabilité communale.

Un bail d'utilisation temporaire a été signé entre le propriétaire et la famille.

## **7. ASSAINISSEMENT DES PEPINIÈRES**

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'une réunion a eu lieu à Montferrand le Château avec le Cabinet REILE.

Le montant des travaux à réaliser se décompose comme suit :

### **Aménagement 1 : Gestion des eaux pluviales**

- a) Rivière en servitude 96.000 € H.T
- b) Aménagement Rue de Grandfontaine 6.000 € H.T
- c) Renouvellement réseau section finale 88.000 € HT

### **Aménagement 2 : Mise en séparatif du réseau**

- Réseau eaux usées 122.700 € H.T
- Gestion réseau unitaire en amont

La répartition entre les communes de Grandfontaine et Montferrand le Château s'établit comme suit :

- Travaux communs (a,b,c) 95.000 € H.T pour chaque commune
- Réseau eaux usées 16.500 € H.T pour Grandfontaine  
15.500 € HT pour Montferrand le Château
- Réseau unitaire et gestion en amont 90.700 € H.T pour Montferrand le Château
  
- Réseau hors ruisseau couvert 15.000 € HT pour Grandfontaine  
169.500 € H.T pour Montferrand le Château
- Réseau ruisseau couvert 92.000 € H.T pour Grandfontaine  
92.000 € pour Montferrand le Château

Le coût global s'élève donc à 218.500 € H.T pour Grandfontaine. En outre, la mise en séparatif du Chemin du Vernois s'élève à 43.200 € HT.

Mr SALA demande qu'une réunion soit organisée dans le cadre de l'intercommunalité à Grandfontaine avec la commission chargée de ce dossier.

## **8. OUVERTURE DE CREDITS**

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'afin de régler les dépenses d'investissement avant le vote du budget, il y a lieu d'ouvrir les crédits suivants :

- compte 2117 – Investissement dépenses – Travaux en forêt - 2.500 €
- compte 2157 – Investissement dépenses – Matériel et outillage de voirie - 3.000 €
- compte 2183 - Investissements dépenses – Matériel de bureau et info pour un montant de 2.000 €
- compte 2184 – Investissement dépenses – Mobilier pour un montant de 2.000 €
- compte 2188 – Investissement dépenses – Autres immobilisations corporelles – 250 €
- compte 2313 – Investissement dépenses – Constructions pour un montant de 20.000 €
- compte 2313 – Opération 31 – Investissement dépenses – 3.000 €

Ces crédits sont ouverts dans la limite du quart des investissements de l'année 2009. La délibération sera reprise au Budget Primitif de l'année 2010.

Séance levée à 21 H.

Le secrétaire,  
L. SANSEIGNE

Le Maire,  
F. LOPEZ

